

I. Propositions de la convention citoyenne pour le climat :

TRANSFORMER L'OUTIL DE PRODUCTION

Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets

- Conception : Augmenter la **longévité des produits** et réduire la pollution.
- Faire respecter la loi sur l'interdiction de l'**obsolescence programmée**.
- Rendre **obligatoire** la possibilité de **réparation des produits** manufacturés qui sont vendus en France (1), la disponibilité des pièces détachées d'origine pendant une durée définie (2). Mettre en place et à **proximité** des **filières** et ateliers de **réparation**, et rendre accessibles les services après-vente (3).
- Rendre **obligatoire** le **recyclage** de tous les objets en **plastique** dès 2023, supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023 et développer le recyclage des autres matières.
- Durcir et appliquer la **réglementation** sur la gestion des **déchets**.

TRANSFORMER L'OUTIL DE PRODUCTION

Développer et soutenir l'innovation de la transition

- D'ici 2025 tout **soutien à l'innovation** doit s'inscrire dans une logique de **sortie** d'un modèle basé sur le **carbone**.

TRANSFORMER L'OUTIL DE PRODUCTION

Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique

- **Réglementer l'utilisation de l'épargne réglementée** gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les banques pour financer des investissements verts - Faire évoluer la gouvernance de la CDC pour soutenir cette logique
- **Les entreprises** qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels, participeront chaque année à l'**effort de financement** à la hauteur de **4 %** et celles dont les dividendes sont inférieurs ou égaux à 10 millions d'euros participeront à hauteur de **2 %**
- Mettre en place les modalités de financement par loi ou décret avec un **emprunt d'État dédié au financement de la transformation des entreprises**

TRANSFORMER L'EMPLOI ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL

Accompagner la reconversion des entreprises et la transformation des métiers au niveau régional

- **Accompagner les salariés et les entreprises** dans la transition
- Créer une **nouvelle gouvernance de la transition des emplois et compétences** au niveau national et régional

TRACER L'IMPACT DES ÉMISSIONS, RENFORCER LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET CONDITIONNER LES FINANCEMENTS SELON DES CRITÈRES VERTS

Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics

TRACER L'IMPACT DES ÉMISSIONS, RENFORCER LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET CONDITIONNER LES FINANCEMENTS SELON DES CRITÈRES VERTS

Évaluer les impacts des effets sur le climat en amont de notre système de production et de travail et modifier en vue de protéger l'écosystème et la biodiversité

- **Protection des écosystèmes et de la biodiversité**

TRACER L'IMPACT DES ÉMISSIONS, RENFORCER LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET CONDITIONNER LES FINANCEMENTS SELON DES CRITÈRES VERTS

Mieux prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre liées aux importations dans les pollutions européennes

- Ajustement carbone aux frontières de l'UE (en fonction de l'empreinte carbone) et prise en compte les enjeux de redistribution pour éviter de peser sur les ménages les moins favorisés

CHANGER LA MANIÈRE DE PRODUIRE, STOCKER, REDISTRIBUER L'ÉNERGIE ET ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous

- Amélioration de la gouvernance territoriale/régionale
- Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets énergies renouvelables (EnR)
- Développement de l'autoconsommation

CHANGER LA MANIÈRE DE PRODUIRE, STOCKER, REDISTRIBUER L'ÉNERGIE ET ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux

II. Remarques de la Convention citoyenne pour le climat au Pays basque :

Parmi les propositions identifiées par la convention citoyenne, beaucoup de choses existent déjà, et les participants se sont entendus pour dire qu'il fallait d'abord faire développer les solutions existantes et appliquer la législation existante avant de créer de nouvelles contraintes. Il faut être attentif à ce qui existe déjà et ne pas stopper net des industries qui produisent de l'emploi, mais au contraire investir dans l'économie verte afin d'assurer un avenir stable pour nos enfants.

Le débat a été partagé entre les pro et anti-nucléaire, notamment sur la décision de fermeture de la centrale de Fessenheim.

Concernant plus spécifiquement le pays basque, le débat a porté sur le développement des énergies renouvelables, notamment sur la petite hydroélectricité.

Les moulins à eau sont très nombreux au Pays basque et mériteraient un développement plus important. Ils sont prêts à être utilisés mais des contraintes administratives et législatives pèsent encore, freinant leur plein et entier développement. C'est une énergie propre et aujourd'hui il existe des mécanismes pour ne pas porter atteinte à la biodiversité.

Les participants se sont accordés sur le fait de faire du Pays basque une sorte de « silicon valley verte », qui mettrait à l'honneur les économies vertes et le développement de l'emploi dans les secteurs écologiques. Idée valable pour le développement du bois, avec notamment une société qui existe déjà à Ciboure.

Le débat s'est aussi arrêté sur la pollution du port de Bayonne (extension de l'aciérie CELSA et création d'un laminoir). Les participants souhaitent que soit mieux prise en compte la pollution générée par le port, dans l'Adour et sur les plages environnantes. Ainsi, cette opération générerait une hausse de 280% des émissions de CO2 dans la configuration de pleine activité du site (selon l'association AMIC), et se cumulerait avec toutes les autres nuisances que subissent les riverains.